



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive SENIORS

Réunion du mercredi 06 novembre 2024
(par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS – Rappel

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités l'obligation d'un port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

Période ORANGE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPEL – TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 29 à 31) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect :

Article 38.3 (rappel)

Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat **remis et non encore joués ni rejoués** (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli à **partir du 3^{ème} match remis à jouer ou rejouer**. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve oui, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

La Commission des Compétitions peut exiger du club de jouer sur un terrain classé 2 niveaux en dessous de celui exigé pour le niveau de la compétition, à condition d'utiliser les vestiaires joueurs et arbitres du terrain impraticable et d'avoir une aire de jeu aux dimensions minimales requises, soit 100m x 60m.

« A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Préambule :

Toute reprogrammation de rencontre en compétition seniors entre le 1^{er} novembre et le 28/29 février sera systématiquement fixée le dimanche à 14h30 ou 15h00, ou en cas d'accord des deux clubs, le samedi à 14h30 ou 15h00, sans possibilité d'en modifier l'horaire pour le programmer au samedi soir.

A / MATCHS REPROGRAMMES POUR LE DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024 A 15H00

REGIONAL 1 – POULE B

match n° 26271.1 : F.C. VAULX EN VELIN / F.C. D'ANNECY (2)
(remis du 05 octobre 2024)

REGIONAL 2

Poule A :

match n° 21392.1: A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / U.S. VALLEE DE L'AUTHRE
(remis du 08 septembre 2024)

match n° 21410.1: F.C. CHATEL-GUYON / Ac. S. MOULINS FOOT
(remis du 19 octobre 2024)

match n° 26085.1: U.S. MOZAC / Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL
(reporté du 27 octobre 2024)

Poule B :

match n° 21552.1 : R.C. VICHY / F.A. LE CENDRE
(reporté du 26 octobre 2024)

match n° 24846.1: U.S. ISSOIRE / U.S. BEAUMONT
(reporté du 26 octobre 2024 – Accord des deux clubs pour l'inversion du lieu de la rencontre)

match n° 21551.1: U.S. SAINT FLOUR / U.S. SUCS ET LIGNON
(remis du 26 octobre 2024)

Poule C :

match n° 22809.1: L'ETRAT LA TOUR SPORTIF / A.S. CRAPONNE
(reporté du 26 octobre 2024)

Poule D :

match n° 22876.1: SUD LYONNAIS FOOT 2013 / Av. S. SUD ARDECHE FOOT
(reporté du 26 octobre 2024)

Poule E :

match n° 22945.1: O. LYON SUD / E.S. DU RACHAIS
(reporté du 27 octobre 2024)

match n° 24672.1: THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2) / AIX F.C.
(reporté du 27 octobre 2024)

REGIONAL 3**Poule B :**

match n° 23069.1: OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / F.C. RIOM (2)
(reporté du 20 octobre 2024)

Poule D :

match n° 24898.1 : F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP / ROANNAIS FOOT 42
(Reporté du 27 octobre 2024)

Poule E :

match n° 25004.1: A.S. CHAVANAY (2) / C.S. VIRIAT
(reporté du 26 octobre 2024)

Poule G :

match n° 26209.1 : F.C. CHABEUIL / F.C. BOURGOIN JALLIEU (3)
(reporté du 20 octobre 2024)

match n° 26210.1: F.C. ANNONAY / OULLINS CASCOL
(reporté du 19 octobre 2024)

Poule H :

match n° 23473.1: ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE / F.C. SEYSSINS
(reporté du 26 octobre 2024)

match n° 23469.1: F.C. COLOMBIER SATOLAS / F.C. EYRIEUX EMBROYE
(reporté du 26 octobre 2024)

Poule J:

match n° 26232.1: ANNECY LE VIEUX U.S. (2) / E.S. SEYNOD
(reporté du 27 octobre 2024)

B / RENCONTRES EN ATTENTE DE REPROGRAMMATION**REGIONAL 2****Poule A :**

match n° 21416.1: F.C. PAYS DE RANCE / A.S. CLERMONT SAINT JACQUES
(reporté du 26/10/2024)

Poule B :

match n° 24847.1 : LEMPDES-SPORTS / F.C. SAINT PAUL EN JAREZ
(reporté du 26 octobre 2024)

Poule D :

match n° 24630.1: F.C. ALLOBROGES ASAFIA / EYBENS O.C.
(reporté du 26 octobre 2024)

Poule E :

match n° 25172.1 : F.C. DU FORON / U.S. ANNECY LE VIEUX
(reporté du 27 octobre 2024)

*** REGIONAL 3 :****Poule C :**

match n° 23133.1: SAUVETEURS BRIVOIS / Am. L. QUINSSAINES
(reporté du 20 octobre 2024)

match n° 26106.1: A.S. VARENNES / SAUVETEURS BRIVOIS
(reporté du 26 octobre 2024)

Poule D :

match n° 23210.1 : F.C. VALENCE / F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE
(reporté du 26 octobre 2024)

Poule E :

match n° 25088.1: A.S SAINT JUST SAINT RAMBERT / DOMTAC F.C.
(reporté du 27 octobre 2024)

Poule F :

match n° 23340.1: A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES / E.S.B. FOOTBALL MARBOZ
(reporté du 27 octobre 2024)

COURRIER DES CLUBS

REGIONAL 1 – POULE A

LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE (554336):

Le match n° 26015.1 : **LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE (2) / U.S. FEURS** se déroulera le dimanche 10 novembre 2024 à 15h00 au stade Charles Massot au **PUY EN VELAY**.

REGIONAL 2 – POULE B

U.S. ISSOIRE 506507)

Suite à l'accord intervenu entre les deux clubs, le lieu du match aller n° 24846.1 : **U.S. ISSOIRE / U.S. BEAUMONT** est inversé. Il se jouera le dimanche 17 novembre 2024 à 15h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de l'Artière à **BEAUMONT**
Le match retour se disputera à ISSOIRE.

U.S. SUCS ET LIGNON (581280):

La Commission prend acte du courrier émanant de l'U.S. SUCS ET LIGNON concernant le report du match n°21416.1 : **U.S. SAINT FLOUR / U.S. SUCS ET LIGNON** du samedi 26 octobre 2024, pour terrain impraticable. Une suite sera donnée après le déroulement du match à rejouer.

REGIONAL 2 – POULE C

O. SALAISE RHODIA (504465):

Le match n° 22822.1: **O. SALAISE RHODIA / L'ETRAT LA TOUR SPORTIF** se déroulera le samedi 09 novembre 2024 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de la Terre Rouge à **ROUSSILLON**.

REGIONAL 3 – POULE A

SUD CANTAL FOOT (590195):

Le match n° 25975.1: **SUD CANTAL FOOT / As. VERGONGHEON ARVANT** se déroulera le samedi 09 novembre 2024 à 18h00 au stade de Senergues à **SAINT ETIENNE DE MAURS**.

REGIONAL 3 – POULE C

SAUVETEURS BRIVOIS (512835) :

Le match n° 26109.1: **SAUVETEURS BRIVOIS / C.S. VOLVIC (2)** se déroulera le samedi 09 novembre 2024 à 18h00 au stade du Viouzou à **ESPALY SAINT MARCEL**.

REGIONAL 3 – POULE D

A.S. SAINT MARTIN EN HAUT (519579) :

Le match n° 23219.1: **A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / Gp. S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES** se déroulera le samedi 09 novembre 2024 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Municipal de **SAINT MARTIN EN HAUT**.

REGIONAL 3 – POULE I

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (581459) :

Le match n° 25155.1: **CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (2) / A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS** se déroulera le dimanche 10 novembre 2024 à 14h30 sur le terrain synthétique de la Plaine de Jeux Majer à **CHAMBERY**.

AMENDES

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure réglementaire : dimanche 20h00).

* **MONTLUCON FOOTBALL (550852)** – match n° 24827.1 en Régional 3 - Poule B – du 02/11/2024

* **SPORTING NORD ISERE (528363)** – match n° 26060.1 en Régional 1 - Poule B – du 02/11/2024

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance